



Patrimoine - Archives

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE

71 rue de Tilloy 60000 BEAUVAIS

03.44.10.42.00

archives@oise.fr

[ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'OISE](http://www.archives.oise.fr)

Créées en 1796, les Archives départementales ont été confiées au Conseil général en 1986, dans le cadre des lois de décentralisation. Elles ont pour missions : de recevoir les archives de l'ensemble des administrations et des organismes publics de l'Oise, celles des communes sous forme de dépôts, et les minutes et répertoires des notaires. Elles acquièrent également des archives privées par dons, dépôts ou achats (archives familiales, archives d'entreprises, d'associations, de syndicats, de partis politiques, etc.). de trier, classer et inventorier ces documents afin de les mettre à la disposition du public. d'assurer leur sauvegarde en les conservant dans de bonnes conditions, et, le cas échéant, en les restaurant, en les reliant et en les reproduisant par procédé photographique, micrographique ou numérique. de communiquer les documents en salle de lecture aux chercheurs, étudiants et universitaires, généalogistes et érudits locaux, ainsi qu'à toute personne qui en fait la demande dans le cadre de recherches historiques ou administratives. de les mettre à la disposition d'un public plus large (scolaires et « grand public »), à l'occasion d'expositions, de conférences et dans le cadre du service éducatif. Le directeur des Archives départementales et son adjoint assurent également les missions de contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives des collectivités territoriales et de contrôle des archives des services déconcentrés de l'Etat et des établissements publics situés dans le département (contrôle des conditions de conservation, de traitement et de communication des archives, visas d'élimination des documents).